

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLE DE SUTTON

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

DATE : Lundi, le 3 décembre 2007

HEURE : 19 h 30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères Hélène Hamel et Heather Sherrer et
Messieurs les conseillers François Champagne, Roger Gervais et
Timothy Griss.

Absent : Monsieur le conseiller Jean-Claude Marchand.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Kenneth
Hill, maire.

Mme Suzanne Lessard Gilbert, directrice générale et trésorière, et Me
Pierre Ménard, greffier, étaient présents à la séance.

Il y avait 11 personnes dans l'assistance.

2007-12-609

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller François Champagne
Appuyée par M. le conseiller Roger Gervais
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-610

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par Mme la conseillère Hélène Hamel
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le varia demeurant ouvert :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. EXAMEN ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 novembre 2007
 - 3.2 Séance spéciale du 14 novembre 2007
 - 3.3 Séance spéciale du 19 novembre 2007
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. GESTION FINANCIÈRE
 - 5.1 Retiré
 - 5.2 ---
 - 5.3 Examen et approbation des comptes à payer au 30 novembre 2007

- 5.4 Dépôt du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions du règlement no 02 pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2007
- 5.5 Dépôt du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions du règlement no 01 pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2007
- 5.6 Assurances :
 - 5.6.1 Renouvellement assurances générales
 - 5.6.2 Renouvellement assurance collective
- 5.7 Avis de motion : Règlement numéro 158 imposant les taxes foncières générales et spéciales et les tarifs et compensations pour l'année 2008

6. URBANISME

- 6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME :
 - 6.1.1 Rapport mensuel - permis de construction, rénovation/réparation/transformation, abattage d'arbres, captage des eaux souterraines
 - 6.1.2 Rapport comparatif mensuel - permis généraux et permis de lotissement - novembre 2007
- 6.2 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :
 - 6.2.1 Rencontre du 23 octobre 2007 (procès-verbal tel que modifié)

6.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

6.3.1 Demande de P.I.I.A. *numéro PIIA2007-049* : M. Roger Gervais - 27, rue Principale Nord (affichage)

6.3.2 Demande de P.I.I.A. *numéro PIIA2007-050* : Mme Thérèse Leclerc - 29, rue Principale Nord (affichage)

6.3.3 Demande de P.I.I.A. *numéro PIIA2007-051* : M. Gaétan Goyette - 92, rue Principale Nord (affichage)

6.3.4 Demande de P.I.I.A. *numéro PIIA2007-052* : Les Villas des Monts de Sutton - 33, rue Western (localisation d'un bâtiment accessoire)

6.3.5 Retiré

6.3.6 Formation d'un sous-comité d'aménagement du noyau villageois

6.3.7 Retiré

6.4 SALON NATIONAL DE L'HABITATION :

6.4.1 Contrat de location d'espace (14 au 23 mars 2008) : deuxième paiement - 2 009,32 \$

6.4.2 Autorisation de signature - différents contrats avec les responsables du Salon (rapport du directeur de l'aménagement et du développement)

6.5 DEMANDE DE PROCÉDER À L'ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT DE TARIFICATION : responsabilités et coûts reliés aux clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts (rapport du directeur de l'aménagement et du développement)

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS : contrat
- 7.2 ACHAT DE DEUX GÉNÉRATRICES 60KVA & 30KVA: examen des soumissions reçues et adjudication du contrat le cas échéant
- 7.3 PONTS : rapport de M. Pierre Lambert, ing., de Roche ltée et demande du directeur des travaux publics
- 7.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 111 décrétant l'ouverture à titre de chemins publics des lots 843-1, 843-8, 844-38, 844-21, 845-23 et 845-33, soit les chemins Demers et Thibodeau
- 7.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 154 décrétant l'acquisition d'une partie de la rue * Du Coeur-du-Village + et l'ouverture de ladite partie de rue à titre de rue publique
 - 7.5.1 Mandat au notaire : préparation des actes nécessaires à l'acquisition d'une partie de la rue * Du Coeur-du-Village +
- 7.6 ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS :
 - 7.6.1 Demande de transfert des montants reçus en commandites, relativement à l'organisation du souper-spectacle, à la Corporation de développement économique de Sutton : rapport du directeur de l'aménagement et du développement.
 - 7.6.2 Soumission A-2007-08 - modification des entrées électriques - Phase C - paiement progressif - Construction Pierre Lefebvre inc., division électrique - 18 472,62 \$
 - 7.6.3 Facture de Westburne no 7965645 - lampadaires pour le stationnement à côté du bureau de poste - 19 075,23 \$

7.6.4 Facture de Câble-Axion Digitel inc. - 120 066,51 \$

7.6.5 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement no 138 pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2007

7.7 LAMPADAIRES SUR LA RUE PRINCIPALE, AU PARC DU GAZEBO ET À LA CASERNE DES POMPIERS : demande du directeur des travaux publics - lancement d'un appel d'offres

7.8 REMORQUE DE SIGNALISATION : Remorques La Chevauchée inc. - autorisation de paiement, facture 3 992,55 \$

7.9 SIGNALISATION SUR LA ROUTE 139 : pancarte touristique * Raquette +

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - AUTRES

8.1 Retiré

8.2 Retiré

8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 156 modifiant le règlement numéro 01, amendé par le règlement numéro 29, décrétant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

8.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 157 modifiant le règlement numéro 02 pour déterminer les formalités relatives aux paiements à même les fonds de la municipalité

8.5 ENTRETIEN MÉNAGER - HÔTEL DE VILLE, CASERNE DES POMPIERS ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX : option de renouvellement 2008

8.5.1 Entretien de l'hôtel de ville et de la caserne

8.5.2 Entretien bâtiments municipaux

8.6 DONS À L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI PERKINS :

8.6.1 Mme Céline Cusson, épouse de M. Roger Cusson, ancien conseiller - Ville de Sutton

8.6.2 M. Jan Chayer, ancien secrétaire-trésorier - Ville de Sutton

8.7 LES VILLAS DES MONTS DE SUTTON : Office municipal d'habitation de Sutton, contribution de 10% de la Ville de Sutton au Programme de supplément au loyer

8.8 BALLE-MOLLE DE SUTTON : détails des dépenses - saison 2007

8.9 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATIONS : factures no 86852 et 86853 de PG Govern

9. AUTRES

9.1 L'ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR L'ABATTAGE D'ARBRES : adhésion de Saint-Armand

9.2 TRANSPORT COLLECTIF ADAPTÉ : dépôt - résolution d'intention de la MRC de déclarer sa compétence en transport collectif adapté

9.3 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'ABERCORN : entente - piscine municipale

9.4 CLD (Centre local de développement) : cartes-napperon de Brome-Missisquoi - édition 2008

9.5 Retiré

- 9.6 VILLE D'ASBESTOS : résolution : demande au ministère des Affaires municipales et des régions - déplacement des élections municipales au Québec
- 9.7 MANDAT POUR ÉTUDE DE FAISABILITÉ - CENTRE MULTIFONCTIONNEL
- 10. CORRESPONDANCE
- 11. VARIA
 - 11.1 ABOLITION DES CARTES DE LOISIRS
 - 11.2 RÉSOLUTION FÉLICITANT LA NOMINATION DU NOUVEAU CAPITAINE, M. JEAN BEAUDOIN, DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA M.R.C.
 - 11.3 OPTI-SKI : don - 2 000. \$
- 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

2007-12-611

EXAMEN ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007, DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 14 NOVEMBRE 2007 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 19 NOVEMBRE 2007

Les membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2007, de la séance spéciale du 14 novembre 2007 et de la séance spéciale du 19 novembre 2007, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sur la proposition de Mme la conseillère Heather Sherrer
Appuyée par M. le conseiller Timothy Griss
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2007, de la séance spéciale du 14 novembre 2007 et de la séance spéciale du 19 novembre 2007, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme la conseillère Hélène Hamel déclare un conflit d'intérêt et se retire de la salle des délibérations à 19h42.

2007-12-612

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2007

Les membres du conseil examinent la liste des comptes à payer au 30 novembre 2007 s'élevant à 249 895,42 \$.

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par M. le conseiller Timothy Griss
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer au 30 novembre 2007 s'élevant à 249 895,42 \$.

Adoptée à l'unanimité

Mme la conseillère Hélène Hamel revient dans la salle des délibérations à 19h43.

DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT LE BORDEREAU DES PAIES,

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
NO 02 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2007**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions du règlement no 02 pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2007, dont le total s'élève à 191 675,21 \$.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES
CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
NO 01 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2007**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions du règlement no 01, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2007.

2007-12-613

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par Mme la conseillère Heather Sherrer
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le renouvellement des assurances générales de la municipalité (numéro de police MMQP-03-046058), pour l'année 2008, avec la Mutuelle des municipalités du Québec, aux mêmes conditions en vigueur présentement et des primes indiquées à la télécopie de Mme Francine Boulanger de Conway Jacques, courtiers d'assurances, datée du 30 novembre 2007, soit vingt-huit mille huit cent trente-six dollars (28 836,00 \$), taxes en sus, pour la prime automobile et soixante-six mille trois cent vingt-quatre dollars (66 324,00 \$), taxes en sus, pour la prime biens/responsabilité/autre.

Adoptée à l'unanimité

RENOUVELLEMENT ASSURANCE COLLECTIVE

Cet item est reporté à la séance spéciale du 10 décembre 2007.

2007-12-614

**AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT NUMÉRO 158
IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET
SPÉCIALES ET LES TARIFS ET COMPENSATIONS POUR
L'ANNÉE 2008**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Roger Gervais qu'à une prochaine séance du conseil, lui ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement numéro 158 imposant les taxes foncières générales et spéciales et les tarifs et compensations pour l'année 2008.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU FONCTIONNAIRE
DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES
INSTRUMENTS D'URBANISME**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel des permis de construction, de rénovation/ réparation/ transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines, pour le mois de novembre 2007, soumis par M. Olivier Poliquin, directeur de l'aménagement et du développement.

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL -
PERMIS GÉNÉRAUX ET PERMIS DE LOTISSEMENT -
NOVEMBRE 2007**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, daté novembre 2007, soumis par M. Olivier Poliquin, directeur de l'aménagement et du développement.

2007-11-615

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL, TEL
QUE MODIFIÉ, DE LA RENCONTRE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME : 23 OCTOBRE 2007**

Sur la proposition de M. le conseiller François Champagne
Appuyée par Mme la conseillère Hélène Hamel
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal, tel que modifié, de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2007.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Roger Gervais déclare un conflit d'intérêt en ce qui a trait au prochain item à l'ordre du jour et se retire de la salle des délibérations à 20h46.

2007-12-616

DEMANDE PIIA2007-49 - M. ROGER GERVAIS / 27, RUE PRINCIPALE NORD (AFFICHAGE)

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée par M. Roger Gervais visant la relocalisation d'une enseigne déjà existante, soit l'enseigne de la boutique * Charme du monde +, actuellement au 19, rue Principale Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée sera placée sur les poteaux existants qui sont de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone Cv-2 et est assujettie au *Règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de Mme la conseillère Hélène Hamel
Appuyée par M. le conseiller Timothy Griss
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 07-11-183) **et d'approuver** la demande *PIIA2007-049* soumise par M. Roger Gervais pour l'affichage au 27, rue Principale Nord, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Roger Gervais revient dans la salle des délibérations à 20h47.

2007-12-617

DEMANDE PIIA 2007-050 B MME THÉRÈSE LECLERC / 29, RUE PRINCIPALE NORD- AFFICHAGE

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée par Mme Thérèse Leclerc visant le remplacement d'une enseigne existante;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne à remplacer est une enseigne projetante, située sur le côté droit du bâtiment, sous l'enseigne * ESTHÉTIQUE OMBRELLE +;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de l'enseigne ne sera pas changée et que la hauteur de l'enseigne sera de 16 pouces;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs seront le noir pour la partie supérieure, le vert-gris (Sico 6162-63) pour la partie inférieure et le blanc pour le lettrage;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone Cv-2 et est assujettie au *Règlement*

numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* de la Ville de Sutton;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller François Champagne
Appuyée par M. le conseiller Roger Gervais
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 07-11-184) **et d'approuver** la demande *PIIA2007-050* soumise par Mme Thérèse Leclerc pour l'affichage au 29, rue Principale Nord, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-618

**DEMANDE PIIA2007-051 - M. GAÉTAN GOYETTE - 92,
RUE PRINCIPALE NORD (AFFICHAGE)**

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée par M. Gaétan Goyette visant la modification de l'enseigne existante;

CONSIDÉRANT QUE la modification vise l'installation de trois enseignes : une pour « PLOMBERIE GOYETTE », une pour « PUIITS ARTÉSIENS CHARLES CARON INC. » et une pour la location de conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes seront faites de bois

et auront une dimension de 3 pieds par 2 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la partie du bas de l'enseigne existante sera enlevée pour conserver seulement le haut, soit à partir de la ligne mini-excavation;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes seront situées sous la partie restante de l'enseigne existante;

CONSIDÉRANT QUE les ajouts proposés à l'enseigne existante altéreraient l'apparence de l'enseigne existante;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet ne s'harmonise pas avec les composantes architecturales du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone Cb-2 et est assujettie au *Règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme jugent que les travaux proposés ne rencontrent pas les critères et objectifs du *Règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Timothy Griss

Appuyée par M. le conseiller François Champagne

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif

d'urbanisme (no 07-11-185) **et de refuser** la demande *PIIA2007-051* soumise par M. Gaétan Goyette, pour l'affichage au 92, rue Principale Nord.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-619

DEMANDE *PIIA2007-052* - LES VILLAS DES MONTS DE SUTTON/ 33, RUE WESTERN (LOCALISATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE)

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée par Les Villas des Monts de Sutton visant une modification de la localisation d'un bâtiment projeté;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté a fait l'objet d'une autorisation dans le cadre du P.I.I.A. (*PIIA2007-036*) en septembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE la localisation a cependant été modifiée;

CONSIDÉRANT QUE le projet initial prévoyait que le bâtiment accessoire serait situé à l'arrière du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise l'implantation du bâtiment accessoire sur le côté gauche du bâtiment principal, à plus de 30 mètres de la rue Western;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone Cv-3 et est assujettie au *Règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif

d'urbanisme jugent que les travaux proposés rencontrent les critères et objectifs du *Règlement numéro 73 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) de la Ville de Sutton;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de Mme la conseillère Heather Sherrer
Appuyée par Mme la conseillère Hélène Hamel
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 07-11-186) **et d'approuver** la demande *PIIA2007-052* soumise par Les Villas des Monts de Sutton pour la localisation d'un bâtiment accessoire.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-620

**FORMATION D'UN SOUS-COMITÉ
D'AMÉNAGEMENT DU NOYAU VILLAGEOIS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite former un sous-comité afin de produire un plan directeur pour l'aménagement de la rue Principale suite à l'enfouissement des réseaux câblés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite que le Comité consultatif en urbanisme soit représenté sur ce sous-comité;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller François Champagne
Appuyée par M. le conseiller Timothy Griss
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 07-11-189) **et de mandater** Messieurs Richard Mireault et Jean Marsolais comme représentants du Comité consultatif en urbanisme au sein du sous-comité d'aménagement du noyau villageois.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-621

SALON NATIONAL DE L'HABITATION 2008 :
CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE (14 AU 23 MARS
2008) - DEUXIÈME ET TROISIÈME PAIEMENTS

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par Mme la conseillère Hélène Hamel
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le deuxième paiement pour la location d'espace au Salon national d'habitation 2008, à Montréal, (14 au 23 mars 2008), au montant de deux mille neuf dollars et trente-deux cents (2 009,32 \$) **et d'autoriser** le troisième paiement, dû le 1^{er} février 2008, pour ladite location d'espace au cours du mois de janvier 2008.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-622

SALON NATIONAL DE L'HABITATION 2008 :
AUTORISATION DE SIGNATURE - DIFFÉRENTS
CONTRATS AVEC LES RESPONSABLES DU SALON
(RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT)

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par M. le conseiller Timothy Griss
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la location d'équipements pour permettre à la Ville de Sutton d'exposer au Salon national de l'habitation 2008, à Montréal, pour la période du 14 au 23 mars 2008, **d'autoriser** une dépense à cette fin au montant de six mille quarante-quatre dollars (6 644,00 \$), **et d'autoriser** Monsieur

Olivier Poliquin, directeur de l'aménagement et du développement, à signer les contrats nécessaires à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-623

DEMANDE DE PROCÉDER À L'ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT DE TARIFICATION : RESPONSABILITÉS ET COÛTS RELIÉS AUX CLÔTURES MITOYENNES, FOSSÉS MITOYENS, FOSSÉS DE DRAINAGE ET DÉCOUVERTS (RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT)

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par M. le conseiller Timothy Griss
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'élaboration d'un règlement de tarification pour facturer le(s) demandeur(s) pour les coûts reliés aux services rendus par les fonctionnaires de la municipalité dans l'application des articles no 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts).

Adoptée à l'unanimité

2007-12-624

OCTROI D'UN CONTRAT - POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Suite à l'appel d'offres lancé pour le poste de directeur des travaux publics, la soumission suivante a été reçue :

Soumissionnaire	Soumission - 52 semaines (sans taxes)
Les Entreprises de Gestion & Construction André Doyon	91 000,00 \$

Sur la proposition de Mme la conseillère Hélène Hamel
Appuyée par Mme la conseillère Heather Sherrer
IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour les services d'un directeur des travaux publics à la Ville de Sutton, pour une période de cinquante-deux (52) semaines, à la compagnie Les Entreprises de Gestion & Construction André Doyon, soumissionnaire conforme, laquelle compagnie fournira les services de M. André Doyon aux conditions décrites dans les documents de soumission. La Ville de Sutton versera la somme de mille sept cent cinquante dollars (1 750,00 \$), plus taxes, par semaine, à Les Entreprises de Gestion & Construction André Doyon.

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Sutton, un contrat à cette fin avec Les Entreprises de Gestion & Construction André Doyon.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-625

**ACHAT DE DEUX GÉNÉRATRICES 60KVA ET 30KVA
: EXAMEN DES SOUMISSIONS REÇUES ET
ADJUDICATION DU CONTRAT**

Suite à l'appel d'offres lancé pour l'achat de deux génératrices 60KVA et 30KVA, les soumissions suivantes ont été reçues :

SOUMISSIONNAIRE	Soumission (taxes incluses)
Groupe Maska inc.	42 782,52 \$
Surplec Industriel inc.	48 371,77 \$
Diesel-Bec inc.	48 856,06 \$
Max Gagné & Fils inc.	56 963,60 \$

Sur la proposition de M. le conseiller Timothy Griss
Appuyée par Mme la conseillère Heather Sherrer
IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour l'achat de deux (2) génératrices 60KVA et 30 KVA à Groupe Maska inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-deux dollars et cinquante-deux cents (42 782,52 \$), taxes incluses, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-626

**PONTS : RAPPORT DE M. PIERRE LAMBERT, ING., DE
ROCHE LTÉE ET DEMANDE DU DIRECTEUR DES
TRAVAUX PUBLICS**

Sur la proposition de M. le conseiller Timothy Griss
Appuyée par M. le conseiller Roger Gervais
IL EST RÉSOLU :

Suite à la recommandation de la firme Roche ltée, datée le 2 novembre 2007, **de demander** au ministère des Transports du Québec de prévoir à son programme d'assistance financière pour l'année 2008-2009 la réfection des ponts suivants sur le territoire de la Ville de Sutton :

- Pont sur le chemin Grenier (P-01422);
- Pont sur le chemin Muir (P-09028);
- Pont sur le chemin de la Vallée Missisquoi (P-01522);
- Pont sur le chemin Robinson (P-01516).

Et

DE SOLLICITER une rencontre avec le directeur général du bureau régional du ministère des Transports du Québec pour faire le point sur le sujet.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-627

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 111
DÉCRÉTANT L'OUVERTURE À TITRE DE CHEMINS
PUBLICS DES LOTS 843-1, 843-8, 844-38, 844-21, 845-23
ET 845-33 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE
SUTTON, SOIT LES CHEMINS DEMERS ET
THIBODEAU**

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par Mme la conseillère Hélène Hamel
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 111 décrétant l'ouverture à titre de chemins publics des lots 843-1, 843-8, 844-38, 844-21, 845-23 et 845-33, soit les chemins Demers et Thibodeau.

RÈGLEMENT NUMÉRO 111

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'OUVERTURE À TITRE
DE CHEMINS PUBLICS DES LOTS 843-1, 843-8, 844-38,
844-21, 845-23 ET 845-33 DU CADASTRE OFFICIEL DU
CANTON DE SUTTON, SOIT LES CHEMINS DEMERS
ET THIBODEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sutton a acquis, par acte notarié, lesdits lots en date du 19 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE les lots faisant l'objet du présent règlement ont été acquis pour fin d'ouverture à titre de chemins publics, soit les rues Demers et Thibodeau;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné le 5 novembre 2007;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Roger Gervais

Appuyée par Madame la conseillère Hélène Hamel
IL EST RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 111 de la Ville de Sutton soit adopté
et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

QUE le préambule fasse partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

QUE les lots 843-1, 843-8, 844-38, 844-21, 845-23 et 845-33 du cadastre officiel du Canton de Sutton soient pris en charge par la Ville de Sutton à titre de chemins publics, soit les chemins Demers et Thibodeau.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Kenneth Hill
Ménard
Maire

Me Pierre
Greffrier

Adoptée à l'unanimité

2007-12-628

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 154
DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA
RUE « DU COEUR-DU-VILLAGE » ET L'OUVERTURE
DE LADITE PARTIE DE RUE À TITRE DE RUE
PUBLIQUE**

Sur la proposition de Mme la conseillère Heather Sherrer
Appuyée par M. le conseiller Roger Gervais
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 154 décrétant l'acquisition
d'une partie de la rue « Du Coeur-du-Village + et l'ouverture de

ladite partie de rue à titre de rue publique.

RÈGLEMENT NUMÉRO 154

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA RUE « DU COEUR-DU-VILLAGE » ET L'OUVERTURE DE LADITE PARTIE DE RUE À TITRE DE RUE PUBLIQUE

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 5 novembre 2007;

Sur la proposition de Mme la conseillère Heather Sherrer
Appuyée par M. le conseiller Roger Gervais
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 154 DE LA VILLE DE SUTTON ET DE STATUER ET ORDONNER CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

QUE la Ville de Sutton acquière la partie nord du lot 1045-7-1, à partir de la limite nord-ouest du lot 1045-7-2, et bornée à l'est par les lots 1045-7-6, 1045-7-8 et 1045-7 et à l'ouest par une partie du lot 1045-7-5 et P 1045-7, jusqu'à la limite du lot 1045-5-1, mesurant 16,02 mètres de largeur sur 113,05 mètres de longueur. Tous les lots faisant partie du cadastre officiel du Canton de Sutton.

ARTICLE 2

QUE le lot mentionné à l'article 1 du présent règlement soit pris en charge par la Ville de Sutton à titre de rue publique pour faire partie intégrante de la rue * Du Coeur-du-Village ».

ARTICLE 3

QUE le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sutton, tous les documents utiles à

l'acquisition du lot énuméré à l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 4

QUE les frais des actes nécessaires à la réalisation des objets du présent règlement soient à la charge de la Ville de Sutton.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Kenneth Hill
Ménard
Maire

Me Pierre
Greffier

Adoptée à l'unanimité

2007-12-629

**MANDAT AU NOTAIRE : PRÉPARATION DES ACTES
NÉCESSAIRES À L'ACQUISITION D'UNE PARTIE
DE LA RUE « DU COEUR DU VILLAGE »**

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par Mme la conseillère Heather Sherrer
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER Me Marcel Tétreault, notaire, à préparer les actes nécessaires à l'acquisition d'une partie de la rue « Du Coeur-du-Village » **et d'autoriser** une dépense n'excédant pas cinq cents dollars (500,00 \$), plus taxes, à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-630

**ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS :
DEMANDE DE TRANSFERT DES MONTANTS REÇUS
EN COMMANDITES, RELATIVEMENT À
L'ORGANISATION DU SOUPER-SPECTACLE, À LA
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT**

ÉCONOMIQUE DE SUTTON

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par M. le conseiller Timothy Griss
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le transfert à la Corporation de développement économique de Sutton des montants reçus en commandites de Bell Alliant, Câble Axion et Hydro-Québec, pour l'organisation du souper-spectacle relative au projet d'enfouissement des réseaux câblés, soit un montant total de deux mille sept cents dollars (2 700,00 \$).

Adoptée à l'unanimité

2007-12-631

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS : SOUSSION A-2007-08 - MODIFICATION DES ENTRÉES ÉLECTRIQUES - PHASE C - PAIEMENT PROGRESSIF NO 5 - CONSTRUCTION PIERRE LEFEBVRE INC., DIVISION ÉLECTRIQUE - 18 472,62 \$, PLUS TAXES

Sur la proposition de Mme la conseillère Heather Sherrer
Appuyée par M. le conseiller François Champagne
IL EST RÉSOLU :

Suite à la recommandation du directeur des travaux publics, datée le 28 novembre 2007, **d'autoriser** dans le cadre du règlement no 51 tel qu'amendé par le règlement no 130, le paiement du décompte progressif no 5 à Construction Pierre Lefebvre inc., division électrique, au montant de dix huit mille quatre cent soixante-douze dollars et soixante-deux cents (18 472,62 \$), plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-632

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS : FACTURE DE WESTBURNE NO 7965645 - LAMPADAIRES POUR

**LE STATIONNEMENT À CÔTÉ DU BUREAU DE
POSTE -
19 075,23 \$**

Sur la proposition de Mme la conseillère Hélène Hamel
Appuyée par M. le conseiller François Champagne
IL EST RÉSOLU :

Suite à la recommandation du directeur de l'aménagement et du développement, datée le 28 novembre 2007, **d'autoriser** dans le cadre du règlement numéro 52 tel qu'amendé par le règlement no 131, le paiement de la facture de Westburne no 7965645, au montant de dix neuf mille soixante-quinze dollars et vingt-trois cents (19 075,23 \$), taxes incluses, pour l'installation de lampadaires à côté du bureau de poste.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-633

**ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS : FACTURE
DE CÂBLE-AXION DIGITEL INC. - 120 066,51 \$**

Sur la proposition de M. le conseiller François Champagne
Appuyée par M. le conseiller Roger Gervais
IL EST RÉSOLU :

Suite à la recommandation du directeur de l'aménagement et du développement, datée le 28 novembre 2007, **d'autoriser** dans le cadre du règlement no 51 tel qu'amendé par le règlement no 130, le paiement de la facture no 106193 de Câble-Axion Digitel inc., au montant de cent vingt mille soixante-six dollars et cinquante et un cents (120 066,51 \$), taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS : DÉPÔT
DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN
VERTU DU RÈGLEMENT NO 138 POUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2007**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport

préparé par M. André Doyon, directeur des travaux publics, et M. Olivier Poliquin, directeur de l'aménagement et du développement, et daté au 30 novembre 2007, relativement aux dépenses autorisées en vertu du règlement no 138 déléguant certains pouvoirs de dépenser et de passer des contrats ainsi que du certificat de disponibilités de crédits préparé par Mme Suzanne Lessard Gilbert, directrice générale/trésorière.

2007-12-634

LAMPADAIRES SUR LA RUE PRINCIPALE, AU PARC DU GAZEBO ET À LA CASERNE DES POMPIERS : DEMANDE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par Mme la conseillère Hélène Hamel
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à lancer un appel d'offres pour l'installation de lampadaires sur la rue Principale, au parc du gazebo et à la caserne des pompiers.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-635

REMORQUE DE SIGNALISATION : REMORQUES LA CHEVAUCHÉE INC. - AUTORISATION DE PAIEMENT

-

3 992,55 \$

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Directrice générale/trésorière

Sur la proposition de M. le conseiller Timothy Griss
Appuyée par Mme la conseillère Heather Sherrer

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la facture de Remorques la Chevauchée inc., au montant de trois mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante-cinq cents (3 992,55 \$), taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-636

**SIGNALISATION SUR LA ROUTE 139 : PANCARTE
TOURISTIQUE « RAQUETTE »**

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par M. le conseiller François Champagne
IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER l'autorisation au ministère des Transports du Québec pour l'installation d'une pancarte touristique de raquette au coin de la rue Principale Sud et Jordan pour indiquer qu'il y a cet attrait touristique AAu Diable Vert@.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-637

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 156
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01, AMENDÉ
PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 29, DÉCRÉTANT
CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES
ET DE PASSER DES CONTRATS**

Sur la proposition de Mme la conseillère Hélène Hamel
Appuyée par M. le conseiller Roger Gervais
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 156 modifiant le règlement numéro 01, amendé par le règlement numéro 29, décrétant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 156
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01, AMENDÉ PAR
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 29, DÉCRÉTANT CERTAINS
POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER**

DES CONTRATS

ATTENDU QU' avis de motion a été donné le 5 novembre 2007;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Mme la conseillère Hélène Hamel
Appuyée par M. le conseiller Roger Gervais
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 156 DE LA VILLE
DE SUTTON ET DE STATUER ET DÉCRÉTER CE QUI SUIT
:**

ARTICLE 1

L'article 2.1 du règlement numéro 01 est modifié en remplaçant les mots secrétaire-trésorier et assistant secrétaire-trésorier par les mots suivants :

« directrice générale/trésorière »
« assistante-trésorière »

ARTICLE 2

L'alinéa 1 de l'article 5 du règlement numéro 01 est modifié en remplaçant les mots secrétaire-trésorier et assistant secrétaire-trésorier par les mots suivants:

* directrice générale/trésorière +
* assistante-trésorière +

ARTICLE 3

L'article 6 du règlement numéro 01 est modifié en remplaçant les mots secrétaire-trésorier et assistant secrétaire-trésorier par les mots suivants
:

* directrice générale/trésorière +
* assistante-trésorière +

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Kenneth Hill
Maire

Me Pierre Ménard
Greffier

Adoptée à l'unanimité

2007-12-638

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 157 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 02 POUR DÉTERMINER LES
FORMALITÉS RELATIVES AUX PAIEMENTS À MÊME LES
FONDS DE LA MUNICIPALITÉ**

Sur la proposition de Mme la conseillère Hélène Hamel
Appuyée par M. le conseiller Roger Gervais
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 157 modifiant le règlement numéro 02 pour déterminer les formalités relatives aux paiement à même les fonds de la municipalité.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 157
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 02 POUR
DÉTERMINER LES FORMALITÉS RELATIVES AUX
PAIEMENTS À MÊME LES FONDS DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU' avis de motion a été donné le 5 novembre 2007;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Mme la conseillère Hélène Hamel
Appuyée par M. le conseiller Roger Gervais
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 157 DE LA VILLE
DE SUTTON ET DE STATUER ET DÉCRÉTER CE QUI SUIT
:**

ARTICLE 1

L'article 2 du règlement numéro 02 est modifié en remplaçant les mots secrétaire-trésorier et assistant secrétaire-trésorier par les mots suivants :

- * directrice générale/trésorière +
- * assistante-trésorière +

ARTICLE 2

L'article 3 du règlement numéro 02 est modifié en remplaçant les mots secrétaire-trésorier et assistant secrétaire-trésorier par les suivants :

- * directrice générale/trésorière +
- * assistante-trésorière +

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Kenneth Hill
Maire

Me Pierre Ménard
Greffier

Adoptée à l'unanimité

2007-12-639

ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA CASERNE DES POMPIERS : OPTION DE RENOUVELLEMENT 2008

Sur la proposition de M. le conseiller François Champagne
Appuyée par M. le conseiller Timothy Griss
IL EST RÉSOLU :

DE SE PRÉVALOIR de l'option de renouvellement relative au contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et de la caserne des pompiers **et de retenir** la soumission de Les Entreprises T.M. enr., pour l'année

2008, au montant de dix-huit mille deux cents dollars (18 200,00 \$), taxes incluses, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-640

**ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX :
OPTION DE RENOUELEMENT 2008**

Sur la proposition M. le conseiller François Champagne
Appuyée par M. le conseiller Timothy Griss
IL EST RÉSOLU :

DE SE PRÉVALOIR de l'option de renouvellement relative au contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux **et de retenir** la soumission de Les Entreprises T.M. enr., pour l'année 2008, au montant de trois mille neuf cents dollars (3 900,00 \$), taxes incluses, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-641

**DON À L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI PERKINS : DÉCÈS
DE MME CÉLINE CUSSON, ÉPOUSE DE M. ROGER CUSSON,
ANCIEN CONSEILLE DE LA VILLE DE SUTTON**

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Directrice générale/trésorière

Sur la proposition de Mme la conseillère Hélène Hamel
Appuyée par M. le conseiller Timothy Griss
IL EST RÉSOLU :

DE VERSER un don au montant de cinquante dollars (50,00 \$) à

l'Hôpital Brome-Missisquoi Perkins en mémoire de Mme Céline Cusson, l'épouse de M. Roger Cusson, ancien conseiller à la Ville de Sutton.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-642

DON À L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI PERKINS : DÉCÈS DE M. JAN CHAYER, ANCIEN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA VILLE DE SUTTON

Certificat de crédits suffisants

Je, Suzanne Lessard Gilbert, certifie que la Ville de Sutton dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense ci-dessous est projetée :

Directrice générale/trésorière

Sur la proposition de Mme la conseillère Heather Sherrer
Appuyée par M. le conseiller Roger Gervais
IL EST RÉSOLU :

DE VERSER un don au montant de cinquante dollars (50,00 \$) à l'Hôpital Brome-Missisquoi Perkins en mémoire de M. Jan Chayer, ancien secrétaire-trésorier à la Ville de Sutton.

Adoptée à l'unanimité

LES VILLAS DES MONTS DE SUTTON : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SUTTON, CONTRIBUTION DE 10% DE LA VILLE DE SUTTON AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER

Cet item est reporté à la séance spéciale du 10 décembre 2007.

BALLE-MOLLE DE SUTTON : DÉTAILS DES DÉPENSES - SAISON 2007

Les membres du conseil prennent connaissance de l'état des dépenses de la Balle-Molle de Sutton pour la saison 2007.

2007-12-643

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATIONS : FACTURES NO 86852 ET NO 86853 DE PG GOVERN

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par M. le conseiller Timothy Griss
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien d'applications de PG Govern, pour la période du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2008, **et d'autoriser** à ce sujet le paiement des factures no 86852 et no 86853, au montant de neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (9 995,00 \$), taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-644

ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR L'ABATTAGE D'ARBRES : ADHÉSION DE SAINT-ARMAND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-André a adopté une résolution pour adhérer à l'entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres, dont fait partie les municipalités de Frelighsburg, Lac-Brome, Sutton et la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 de l'entente prévoit qu'une nouvelle municipalité peut adhérer à l'entente si elle obtient le consentement de toutes les parties à l'entente;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de M. le conseiller Timothy Griss
Appuyée par M. le conseiller Roger Gervais
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER que la Municipalité de Saint-Armand adhère à l'entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-645

**TRANSPORT COLLECTIF ADAPTÉ : DÉPÔT DE LA
RÉSOLUTION D'INTENTION NO 399-1107 DE LA MRC
BROME-MISSISQUOIDE DÉCLARER SA COMPÉTENCE EN
TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

Sur la proposition de Mme la conseillère Hélène Hamel
Appuyée par Mme la conseillère Heather Sherrer
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la résolution d'intention no 399-1107 de la MRC Brome-Missisquoi déclarant sa compétence en transport collectif et adapté.

Adoptée à l'unanimité

**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE
D'ABERCORN : ENTENTE - PISCINE MUNICIPALE**

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

2007-12-646

Aucune résolution adoptée.

2007-12-647

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT BROME-MISSISQUOI (CLD) : PROMOTION - CARTE-NAPPERON DE BROME-MISSISQUOI

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par Mme la conseillère Heather Sherrer
IL EST RÉSOLU :

DE PARTICIPER à la promotion de la Carte-napperon de Brome-Missisquoi en achetant à ce sujet un espace publicitaire au montant de trois cent vingt-cinq dollars (325,00 \$) **et d'autoriser** le greffier à signer le contrat d'achat de l'espace publicitaire.

Instruction est également donnée qu'à l'avenir cette promotion de carte-napperon de Brome-Missisquoi devra être envoyée à la Corporation de développement économique de Sutton.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-648

VILLE D'ASBESTOS - RÉOLUTION NO 2007-266 : DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS - DÉPLACEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral tiendra des élections à une date fixée en octobre et que pour l'année 2009, l'élection fédérale se tiendra pendant la période électorale municipale, ce qui risque de diminuer l'intérêt des électeurs;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par Mme la conseillère Heather Sherrer
IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER la demande de la Ville d'Asbestos (résolution no 2007-266) **et de demander** à la Ministre des Affaires municipales et des régions de modifier la date pour la tenue des élections municipales pour que celles-ci se tiennent le dernier dimanche du mois de mai. Pour

l'élection prévue pour le 1^{er} novembre 2009, qu'elle soit reportée au 30 mai 2010.

Adoptée à l'unanimité

CENTRE MULTIFONCTIONNEL : MANDAT POUR ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

2007-12-649

ABOLITION DES CARTES DE LOISIRS

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par Mme la conseillère Heather Sherrer
IL EST RÉSOLU :

D'ABOLIR les cartes de loisirs utilisées à la Ville de Sutton pour participer aux activités récréatives de la Ville de Cowansville. À l'avenir, dans le cadre de l'entente intermunicipale en loisir avec la Ville de Cowansville, les résidents de la Ville de Sutton devront s'inscrire auxdites activités récréatives en communiquant directement avec la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-650

FÉLICITATIONS AU NOUVEAU CAPITAINE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par M. le conseiller François Champagne
IL EST RÉSOLU :

DE FÉLICITER le capitaine Jean Beaudoin de sa nomination à titre de responsable du poste de la Sûreté du Québec de la MRC Brome-Missisquoi **et de l'inviter** à rencontrer le conseil municipal lors de leur prochain caucus, soit jeudi le 10 janvier 2008, à 19 heures.

Adoptée à l'unanimité

2007-12-651

OPTI-SKI : DON DE 2 000,00 \$

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par Mme la conseillère Hélène Hamel
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le versement d'un montant de deux mille dollars (2 000,00 \$) à titre de participation financière à Opti-Ski.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2007-12-652

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Roger Gervais
Appuyée par Mme la conseillère Hélène Hamel
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 21h10.

Adoptée à l'unanimité

Kenneth Hill
Maire

Me Pierre Ménard
Greffier